



DJS/ NRTC (2012) 1 FR

Budapest, 8 Décembre 2011



## **STAGES DE FORMATION NATIONAUX ET REGIONAUX SUR L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME FORMATION DES JEUNES**

Soutenir le développement de l'éducation aux droits de  
l'homme avec les enfants et les jeunes, par l'apprentissage  
non formel et le travail de jeunesse  
PROGRAMME 2012

**APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**



## **Faire de l'éducation aux droits de l'homme une réalité pour toute personne au sein du Conseil de l'Europe**

Depuis l'an 2000, le Service Jeunesse mène un Programme d'éducation aux droits de l'homme auprès des jeunes, qui vise à placer les questions relatives aux droits de l'homme au cœur de la pratique du travail de jeunesse. Dans le cadre du programme « La citoyenneté démocratique à travers l'éducation, la culture et la politique jeunesse », le thème de travail actuel est « droits de l'homme et démocratie: la politique de jeunesse et le travail de jeunesse au service de la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe»; il met l'accent sur :

- continuer de développer et de diffuser les outils et les ressources actuels sur l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants et les jeunes, en vue de soutenir le rôle du travail de jeunesse et des ONG de jeunesse dans ce domaine et de faire progresser la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.
- promouvoir la participation des enfants et des jeunes aux niveaux local, régional et national, sur la base des normes et valeurs du Conseil de l'Europe en la matière.
- consolider et soutenir le développement et le rôle des organisations de jeunesse non gouvernementales dans tous les Etats signataires de la Convention culturelle européenne.
- développer des approches et des méthodes pour la politique et le travail de jeunesse en vue de combattre la discrimination et la violence fondées sur le genre.

En 2009, les participants au Forum sur l'éducation aux droits de l'homme pour et par les jeunes « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme » ont formulé des recommandations pour la poursuite du programme. Ces recommandations soulignent l'importance de développer les activités nationales et d'élaborer des projets d'éducation aux droits de l'homme, ainsi que de reconnaître le rôle irremplaçable des organisations de jeunesse dans la promotion et la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme.

Comme l'ont réaffirmé les participants au forum, l'éducation aux droits de l'homme doit également « être garantie et soutenue totalement par [l'Etat et les pouvoirs publics] tout en permettant aux secteurs de l'éducation formelle et non formelle de jouer aussi leur rôle. L'éducation aux droits de l'homme doit systématiquement intégrer une prise de conscience sur les questions de genres et l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, elle doit inclure une dimension d'apprentissage interculturel<sup>1</sup> ».

La Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, adoptée en 2010, montrant ainsi la reconnaissance accrue, dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, du rôle essentiel de l'éducation dans la promotion des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie et état de droit, ainsi que dans la prévention des violations des droits de l'homme. La Charte sert de base à la promotion du droit à l'éducation aux droits de l'homme et au soutien à l'éducation aux droits de l'homme au niveau local et national, car elle définit des objectifs et des principes applicables aux politiques, à la législation et à la pratique des Etats membres, parmi lesquels les suivants :

---

<sup>1</sup> Message au Conseil de l'Europe des participants au Forum sur l'éducation aux droits de l'homme pour et par les jeunes « Vivre, apprendre et agir pour les droits de l'homme », disponible à l'adresse [www.act4hre.coe.int](http://www.act4hre.coe.int)

*a. Chaque personne vivant sur leur territoire devrait avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme.*

*b. L'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme est un processus qui dure toute la vie. L'efficacité de cet apprentissage passe par la mobilisation de très nombreux acteurs, parmi lesquels les responsables de l'élaboration des politiques, les professionnels de l'éducation, les apprenants, les parents, les établissements pédagogiques, les autorités éducatives, les organisations non gouvernementales, les organisations de jeunesse, les médias et le public.*

*c. Tous les moyens d'éducation et de formation, qu'ils soient formels, non formels ou informels, ont un rôle à jouer dans ce processus d'apprentissage et sont utiles pour la promotion de ses principes et la réalisation de ses objectifs.*

*d. Les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunesse peuvent contribuer très utilement à l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle; il convient par conséquent de leur donner la possibilité de remplir ce rôle et de leur apporter un soutien à cet égard<sup>2</sup>.*

En 2012, le Conseil de l'Europe organisera la première conférence sur les mesures et actions prises par les gouvernements et la société civile à mettre en œuvre la Charte. Les résultats de l'enquête réalisée auprès des gouvernements et des organisations non gouvernementales fourniront le fondement pour un plan d'action européen pour l'éducation d'autres droits de l'homme.

En 2002, le Conseil de l'Europe a publié « Repères – un manuel d'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes ». Ce manuel est actuellement disponible en 31 langues<sup>3</sup>, et les versions en biélorusse, en monténégrin, en ukrainien et en ourdou sont attendues pour 2012. Une version révisée de Repères sera également publiée en 2012<sup>4</sup>.

Un manuel d'éducation aux droits de l'homme avec les enfants a également été élaboré par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. « Repères Junior » s'adresse aux jeunes de 8 à 13 ans et repose sur les mêmes approches et méthodologies que Repères : apprendre *sur, par* et *pour* les droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que le Service de la Jeunesse du Conseil de l'Europe soutient l'organisation de stages de formation nationaux et régionaux en matière d'éducation aux droits de l'homme. Ces stages préparent les formateurs, les travailleurs et animateurs de jeunesse, ainsi que les acteurs de l'éducation formelle, à l'élaboration de projets d'éducation aux droits de l'homme au niveau national et à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans tous les aspects du travail de jeunesse. Les formateurs-participants au stage jouent également le rôle de multiplicateurs et d'ambassadeurs des organisations de droits de

---

<sup>2</sup> Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, disponible à l'adresse : <http://act4hre.coe.int/>

<sup>3</sup> Repères est disponible en : allemand, anglais, arabe, arménien, azéri, basque, bosnien, bulgare, croate, espagnol, français, géorgien, grec, hongrois, islandais, italien, japonais, letton, lituanien, macédonien, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, slovaque, slovène, tchèque et turc.

<sup>4</sup> Repères est également disponible en ligne à l'adresse [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).

l'homme au-delà des frontières institutionnelles et de l'Organisation. De 2002 à 2011, près de 2000 formateurs ont participé aux 74 stages de ce type organisés dans 38 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe.

## **Programme 2011 des stages de formation nationaux en matière d'éducation aux droits de l'homme**

Pour l'organisation des stage de formation nationaux en matière d'éducation aux droits de l'homme, le Service de la Jeunesse du Conseil de L'Europe offre un soutien **institutionnel, éducatif et d'assistance financière**.

L'organisation de stages n'est possible que grâce au soutien actif d'institutions, d'organisations et de services publics nationaux et régionaux qui manifestent un intérêt pour l'introduction et le développement de l'éducation aux droits de l'homme dans des contextes éducatifs formels et non formels. Ils sont les réels organisateurs des stages de la formation.

Le Conseil de l'Europe serait heureux d'obtenir des manifestations d'intérêt pour de nouveaux stages de formation en 2012, conformément aux critères et procédures exposés ci-dessous.

### **1. Critères d'admissibilité et de priorité**

L'appel à candidatures s'adresse à des organisations non gouvernementales de jeunesse et/ou d'autres organisations et institutions gouvernementales et non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.

La priorité sera accordée aux stages qui :

- sont organisés conjointement par deux ou plusieurs organisations partenaires ;
- se tiennent dans des pays où une traduction du manuel Repères nouvellement parue peut être présentée aux multiplicateurs clés (par exemple : formateurs ou responsables de jeunesse participant à la mise en œuvre du programme et/ou à l'élaboration de politiques) ;
- se tiennent dans des pays où aucun stage de formation national en matière d'éducation aux droits de l'homme n'a été organisé au cours des cinq années précédentes<sup>5</sup> ;
- encouragent la coopération entre le secteur de l'éducation formelle et celui de l'éducation non formelle ;
- se tiennent dans la Fédération de Russie et dans lesquels sont impliqués une variété de partenaires nationaux et régionaux.

### **2. Objectifs et format des stages**

Tous les stages devront viser à former des multiplicateurs clés (travailleurs et animateurs de jeunesse, formateurs, enseignants, formateurs d'enseignants) au

---

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur les précédents stages de formation nationaux et régionaux en matière d'éducation aux droits de l'homme, veuillez consulter notre site Web à l'adresse : [www.coe.int/act4hre](http://www.coe.int/act4hre)

développement d'activités d'éducation aux droits de l'homme avec et pour les jeunes. Tous les stages devront s'appuyer sur les méthodologies et approches décrites dans le manuel Repères et viser à développer les compétences des participants en matière d'EDH.

Les stages viseront à rassembler les « multiplicateurs clés » du pays ou de la région concernés<sup>6</sup>, désireux de mener d'autres activités et projets d'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes. Les organisateurs veilleront tout particulièrement à atteindre et à associer au projet la diversité sociale et culturelle de la société, et notamment les diverses minorités et catégories sociales souvent victimes de discrimination, et les organisateurs s'efforceront de recruter un groupe dans lequel la parité entre les sexes sera respectée.

La durée du stage, le nombre et le profil des participants devront correspondre au programme et aux objectifs spécifiques de la formation. Les stages devront accueillir un minimum de 15 et un maximum de 40 participants, pour une durée d'au moins 4 jours.

### **3. Les organisateurs du stage devront :**

- a) définir les objectifs du stage en fonction du contexte spécifique du/des pays des participants ;
- b) préparer, organiser et évaluer le stage avec une équipe compétente de formateurs et d'organisateur ;
- c) mettre à disposition les infrastructures nécessaires pour un stage de formation comportant un hébergement et basé sur une approche pédagogique participative ;
- d) inclure, si nécessaire, dans l'équipe de formateurs une ou plusieurs personnes ayant participé à l'une des « formations de formateurs à l'éducation aux droits de l'homme » organisées par le Service Jeunesse ;
- e) au besoin, consulter et travailler en coordination avec les éditeurs des traductions du manuel Repères.

**NB : Les organisations candidates doivent respecter L'ENSEMBLE des critères, objectifs et attentes précités. Il est recommandé aux organisations qui souhaitent organiser des activités d'éducation aux droits de l'homme d'un profil différent de vérifier (avant le dépôt d'une candidature) si un financement du Fonds européen pour la jeunesse (catégorie D, projets pilotes) ne serait pas plus approprié pour le projet proposé. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Web : <http://www.eyf.coe.int/fej/>**

### **4. Soutien du Conseil de l'Europe**

Le soutien du Service Jeunesse du Conseil de l'Europe peut prendre les formes suivantes :

---

<sup>6</sup> Les stages régionaux sont des formations organisées avec la participation de pays voisins.

**a) Soutien et conseils pédagogiques**

- recommandation et désignation d'un ou plusieurs formateur(s) ayant une expertise dans ce domaine pour soutenir le groupe national de préparation dans l'élaboration du programme
- assistance pour l'élaboration du stage en fonction de la situation spécifique du pays concerné

*et/ou*

**b) Assistance financière<sup>7</sup>**

- contribution aux frais de repas et d'hébergement
- prise en charge des frais de déplacement des éventuels participants internationaux
- prise en charge des frais de transport locaux
- prise en charge des rémunérations et frais des formateurs désignés par le Service Jeunesse
- prise en charge des frais d'interprétation, lorsque cela est nécessaire et justifié.

*et/ou*

**c) Soutien institutionnel/éducatif**

- lettres de recommandation aux partenaires financiers potentiels
- représentation officielle du Conseil de l'Europe lors de certaines parties du programme du stage de formation
- établissement de relations avec les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe et ses partenaires gouvernementaux dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation
- médiatisation du stage de formation, en le faisant figurer parmi les activités du Programme jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme et le dialogue interculturel avec les jeunes sur le site Web du Conseil de l'Europe
- autorisation d'utilisation des logos du Conseil de l'Europe.

Il est conseillé aux candidats de spécifier dans le formulaire de candidature leurs besoins et leurs attentes en termes d'assistance de la part du Conseil de l'Europe.

---

<sup>7</sup> Soutien financier pour des formations est donné uniquement à la demande expresse des organisateurs. Le budget permettra des contributions à des cours avec des difficultés financières particulières. Le financement intégral de cours n'est pas possible.

## 5. Procédure de sélection et date limite de dépôt des candidatures

Toutes les manifestations d'intérêt devront être transmises au Service de la Jeunesse au moyen du *Formulaire de candidature* ci-joint avant le 15 Janvier 2012, par courrier électronique à l'adresse **dys.nrtc@coe.int**.

Les partenaires seront informés des décisions concernant leur candidature pour le 5 Février 2011.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Anca Ruxandra Pandeia, Conseillère pédagogique – [anca.ruxandra.pandeia@coe.int](mailto:anca.ruxandra.pandeia@coe.int)

### **Autres activités du Programme jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme**

Le Programme jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme 2012 comporte de nombreuses autres activités, telles que des sessions d'étude aux Centres européens de la jeunesse, ainsi que des stages et des séminaires de formation.

Le Fonds européen pour la jeunesse soutient également des projets locaux d'éducation aux droits de l'homme.

*On trouvera de plus amples informations sur ces activités et projets à l'adresse [www.coe.int/act4hre](http://www.coe.int/act4hre).*

Pour tout renseignement:

**Centre européen de la jeunesse**

30 rue Pierre de Coubertin

67000 Strasbourg, France

tél. : +33 (0)3 88 41 23 00

fax : +33 (0) 3 88 41 27 77

courriel : [dys.nrtc@coe.int](mailto:dys.nrtc@coe.int)

[www.coe.int/youth](http://www.coe.int/youth)

<http://act4hre.coe.int>



Stages de formation nationaux et régionaux  
sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes  
2011

## **FORMULAIRE DE CANDIDATURE pour l'organisation d'un stage national ou régional**

Les réponses seront rédigées en anglais ou en français, avec clarté et concision. Il est possible d'ajouter des lignes ou des feuillets, mais l'ordre des questions devra être respecté.

### **1. Nom de la/des organisation(s) candidate(s)**

### **2. Renseignements sur la/les organisation(s)\***

Adresse et coordonnées (*y compris, si possible, un numéro de fax, une adresse électronique et un site Web*),

### **3. Personne à contacter (*nom et coordonnées*)**

### **4. Intitulé, langue de travail, date et durée de la formation**

4a. Intitulé :

4b. Date de début :

4c. Date de fin :

4d. Nombre de journées de travail :

4e. Langue(s) de travail du stage :

### **5. Lieu (si possible, donner une adresse)**

---

\* Veuillez joindre au présent formulaire des informations sur les objectifs, le nombre de membres, les structures et les activités de votre organisation.

**6. Personnes participant à la formation. Veuillez préciser :**

6a. Le profil des participants :

6b. Le nombre de participants (prévu) :

6c. L'âge moyen des participants (prévu) :

6d. Le lieu de résidence des participants :

6e. Le lien des participants avec votre organisation :

6f. Veuillez exposer de manière détaillée la procédure et le calendrier prévus pour le recrutement des participants :

**7. Cette candidature est-elle présentée en coopération avec une ou plusieurs autre(s) organisation(s) ? Si oui, veuillez préciser :**

**8. Composition de l'équipe de formateurs**

Nom	Organisation	Compétences ou expérience (en rapport avec la formation)

**9. Objectifs de la formation**

**10. Compétences visées par la formation (quelles connaissances, compétences et attitudes prévoyez-vous de renforcer chez les participants pendant le stage ?)**

**11. Présentation du programme**

*Veuillez décrire le programme envisagé dans ses grandes lignes.*

## **12. Préparation**

*Veillez décrire brièvement le processus de préparation envisagé pour le stage, en mentionnant en particulier les personnes qui, outre les formateurs, seront associés à ce processus.*

## **13. Activités de suivi**

*Quelles sont les activités de suivi attendues des participants après le stage ? De quel soutien bénéficieront-ils pour ces activités et leurs projets à venir ?*

## **14. Impact attendu**

*Quel est l'impact attendu de la formation dans votre pays/région en matière d'éducation aux droits de l'homme auprès des jeunes ? Comment prévoyez-vous de renforcer cet impact et de le pérenniser ?*

## **15. Type d'assistance demandée au Service Jeunesse (plusieurs cases peuvent être cochées)**

**Soutien et conseils pédagogiques**

*Le cas échéant, veuillez indiquer le nombre de jours pour lesquels vous prévoyez de/souhaitez bénéficier de l'assistance pédagogique d'un formateur désigné par le Conseil de l'Europe. \_\_\_\_\_*

**Soutien institutionnel/éducatif**

*Veillez préciser...*

**Assistance financière**

*Si oui, veuillez présenter un projet de budget détaillé.*

## ANNEXE

**A remplir uniquement par les partenaires qui demandent un soutien financier du Conseil de l'Europe.**

*Veillez présenter, au moyen du tableau ci-dessous, un état prévisionnel des recettes et dépenses de votre projet, en précisant le montant de l'aide sollicitée au titre du Programme de jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme. Ce projet de budget doit être établi en euros (€), et le total des dépenses doit correspondre au total des recettes attendues.*

*Si nécessaire, des lignes supplémentaires peuvent être ajoutées au tableau.*

<b>Dépenses</b>	<b>€ (Euro)</b>														
1. Repas et hébergement															
2. Frais d'interprétation															
3. Frais de transport locaux															
4. Frais de déplacement des participants internationaux															
5. Production de documents															
6. Dépenses de communication et de coordination															
7. Formateurs locaux ( <i>nombre et taux de rémunération</i> )															
8. Autres dépenses ( <i>veuillez préciser</i> )															
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>															
<b>Recettes</b>	<b>€ (Euro)</b>														
1. Contributions des participants et contributions volontaires															
2. Contributions des collectivités locales															
3. Contributions d'autres organisations internationales/européennes															
4. Contributions de fondations publiques ou privées ( <i>veuillez préciser</i> )															
5. Montant de la contribution demandée au titre du Programme Jeunesse EDH du Conseil de l'Europe ( <u>veuillez préciser à quelles dépenses vous souhaitez affecter cette contribution</u> )															
<table border="1"><thead><tr><th><b>Nature des dépenses</b></th><th><b>Montant</b></th></tr></thead><tbody><tr><td>Repas et hébergement</td><td></td></tr><tr><td>Frais d'interprétation</td><td></td></tr><tr><td>Frais de transport locaux</td><td></td></tr><tr><td>Frais de déplacement des participants internationaux</td><td></td></tr><tr><td>Rémunération des formateurs locaux</td><td></td></tr><tr><td>Autres (<i>veuillez préciser</i>)</td><td></td></tr></tbody></table>		<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	Repas et hébergement		Frais d'interprétation		Frais de transport locaux		Frais de déplacement des participants internationaux		Rémunération des formateurs locaux		Autres ( <i>veuillez préciser</i> )	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>														
Repas et hébergement															
Frais d'interprétation															
Frais de transport locaux															
Frais de déplacement des participants internationaux															
Rémunération des formateurs locaux															
Autres ( <i>veuillez préciser</i> )															
6. Contribution de la/des organisation(s) candidate(s)															
<b>TOTAL DES RECETTES</b>															

**Veillez adresser ce formulaire à :**

Conseil de l'Europe, Service de la Jeunesse

Courriel : [eyc.studysessions@coe.int](mailto:eyc.studysessions@coe.int)

**Avant le 15 janvier 2011**